

FORMULAIRE DE DON JUMELÉ PAR L'ENTREPRISE



De nombreuses entreprises offrent un programme de jumelage de dons en vertu duquel l'entreprise verse une somme équivalente aux dons que ses employés font à des organismes de bienfaisance. Lorsqu'un employé fait un don, il peut demander à son employeur de verser un don équivalent au sien, qui fait alors son propre don à CAMH. Il arrive même que l'entreprise verse une somme équivalente au total que l'employé amasse. Chaque entreprise adopte ses propres lignes directrices sur le jumelage des dons, alors assurez-vous de demander à votre Service des ressources humaines si votre entreprise offre ce programme et quelles en sont les modalités.

Si votre employeur propose un programme de jumelage, remplissez ce formulaire, remettez-le au représentant de votre entreprise et envoyez-en une copie signée, par courriel, à sunrisechallenge@camh.ca.

REMARQUE : Contactez sunrisechallenge@camh.ca pour vous renseigner sur les virements électroniques et les dépôts directs.

Nom de l'entreprise : _____

Nom de l'employé(e)/du (de la) participant(e) : _____

Numéro de téléphone durant la journée : _____

Adresse électronique : _____

Nom du représentant de l'entreprise : _____

Nom de l'équipe (s'il y a lieu) : _____

Nom de l'équipe (s'il y a lieu) : _____

Autres instructions : _____

Signature du représentant de votre entreprise : _____

Contactez foundation@camh.ca si vous avez des questions sur les reçus officiels ou sunrisechallenge@camh.ca si vous avez des questions sur le défi et/ou la manière dont vous pouvez inciter votre entreprise à y participer.

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 106932320RR0001